

Philippe TOURTELIER

Député d'Ille-et-Vilaine
Maire de la Chapelle-des-Fougeretz

Rennes, le 23 février 2006

Monsieur Yannick THEBAULT
Le Bas Fayet
35250 ANDOUILLE-NEUVILLE

Monsieur,

Vous m'avez adressé une lettre –pétition concernant la loi sur les OGM et je vous en remercie

Je tenais à vous informer que j'avais participé à la Mission d'information sur les enjeux des essais et de l'utilisation des Organismes Génétiquement Modifiés.

A l'issue de cette mission, qui a duré 6 mois et dont le rapport a été publié le 13 avril 2005, j'ai pu faire part de mon appréciation tant sur la procédure que sur le fond.

Je me permets de vous transmettre, ci-joint, une copie de ma contribution.

Lors des débats à venir à L'Assemblée nationale, je vais suivre ce sujet avec la plus grande attention et je continuerai à m'opposer à un projet de loi qui ne respecterait pas le principe de précaution.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.


Philippe TOURTELIER

Rapport de la Mission d'information sur les conséquences environnementales et sanitaires des autorisations d'essais d'organismes génétiquement modifiés.

Contribution de Philippe Tourtelier, Député d'Ille et Vilaine

Sur la procédure

La règle voulant qu'après un travail de 6 mois, on ne puisse consulter le rapport que quelques heures par jour pendant 3 jours (18 heures au total), sans en faire de copie autre que manuscrite, rend impossible un travail sérieux et constructif sur la formulation du rapport, préalable nécessaire à une discussion sereine lors de la réunion d'approbation.

Il est urgent de réfléchir à une adaptation de cette règle.

Sur le fond

Du point de vue du développement durable, si le rapport traite des OGM en prenant en compte les rapports entre l'environnement et l'économie (cœur du débat), ou entre le social et l'environnement (acceptabilité des OGM liée au renforcement de la démocratie), il néglige trop les rapports entre l'économique et le social, en particulier les conséquences sur la profession agricole du type d'agriculture induit par la culture des OGM. Celle-ci apparaît comme la seule solution pour l'adaptation de l'agriculture intensive actuelle, qui par ailleurs sert de référence pour les « apports » de la culture des OGM à la « protection de la nature »... Aucun modèle alternatif n'est évoqué.

De plus, la prise en compte des « générations futures » est occultée.

Sur les OGM, nous n'avons que 10 ans de recul (15 ans dans le meilleur des cas). C'est un temps insuffisant pour une expertise fiable. Le rapport le relève dans trois domaines fondamentaux :

- la toxicité chronique (nous ne pouvons faire « aucune prédiction concernant les effets à long terme sur les services vitaux, notamment immunitaires, hormonaux et reproducteurs »),
- les risques sériels (c'est-à-dire à long terme, diffus et étendus), pour lesquels nous manquons d'études épidémiologiques,
- le risque de résistance des insectes aux pesticides (qui amènerait alors non plus à économiser des pesticides, mais au contraire à en utiliser davantage).

Ces trois incertitudes relativisent beaucoup les « avantages » constatés aujourd'hui et qui pourraient être des inconvénients demain...

Ce point fondamental ne ressort pas assez dans l'organisation du rapport, malgré les adaptations de dernière minute de la formulation du sommaire que nous avons proposées et qui ont été adoptées.

Il s'agit d'appliquer le « principe de précaution » qui consiste d'abord à augmenter les moyens de la recherche.

Cet effort indispensable sur la recherche est cependant bien pris en compte dans le rapport, y compris pour les essais en plein champ qui paraissent indispensables, mais au cas par cas et avec des procédures d'autorisation mieux encadrées et plus démocratiques. Il faut mettre en place ces nouvelles procédures, faire le bilan des essais réalisés, avant d'envisager toute autorisation de culture.

C'est le sens du préambule que nous avons ajouté et qui a été accepté.

P. T. 14/04/2005